



Agrandissement de l'UAPE

La Municipalité va entreprendre la transformation des locaux de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

> 4



Editorial



Plaire à tout le monde? Une gageure

Cela se vérifie d'autant plus depuis que la Municipalité a procédé à la mise en place des aménagements routiers dans le bourg de Coppet. En effet, réactions et commentaires ne se sont pas fait attendre.

Il y a ceux qui aiment mais qui, hélas, peinent à se faire entendre et puis il y a les autres, les mécontents, qui n'hésitent pas à donner de la voix parfois de manière constructive en privilégiant le dialogue ou alors en fustigeant cette décision municipale, avec plus ou moins d'amabilité.

L'utilité, l'aspect, la couleur, le prix, la taille des bacs posent visiblement problème aux yeux de certains habitants, et c'est là que légitimement se pose la question: peut-on plaire à tout le monde? Non. C'est impossible! Toutefois, ceux qui dénoncent tel ou tel aspect du projet devraient convenir que le but recherché – soit ralentir et diminuer la circulation de transit sur la Grand-Rue que nous subissons depuis si longtemps – est une nécessité.

Observons ce qui se passe ailleurs, dans les grandes villes comme dans les villages: Il n'est plus de politique d'aménagement sérieuse et crédible qui ne vise pas à épurer le centre, à lui rendre autant que possible sa vocation de convergence des vies au bénéfice de ses habitants.

Sachant qu'une gageure ne se transforme jamais en réalité et qu'une solution devait être trouvée, la Municipalité a décidé d'agir. C'était son devoir. Elle l'a fait dans le cadre de ses compétences et des responsabilités que lui ont conférées les électeurs communaux. Elle a tenu compte de certaines prérogatives et a tenté, autant que faire se peut, de satisfaire la majorité de notre population. Maintenant, seuls les résultats des nombreuses analyses qui seront faites pendant la période de test nous donneront ou non raison.

Nous vous souhaitons à tous un bel été et rendez-vous en septembre à Mégalopolis 2036 et à la Fête du Bourg.

Isabelle Naville

Informations pratiques

Greffe

Lundi et mercredi: 08h30-11h30
Mardi: 07h00-11h30
Jeudi: 13h30-18h30
Vendredi: fermé
Tél. 022 960 87 00

Buvette du Port

Du 01.06.15 au 21.09.15:
08h30 à 22h00

Du 22.09.15 au 01.11.15:
10h00 à 19h00
Tél. 077 471 06 45

Buvette des Rocailles

Du 01.05.15 au 27.09.15:
Lundi au dimanche: 10h00-22h00
Tél. 078 626 13 92

Commune

Rapport d'activités du Conseil communal d'avril à juin 2015

Les préavis, les rapports des commissions et les procès-verbaux peuvent être consultés sur notre site internet sous la rubrique «politique».

Depuis la préparation de la dernière édition du Journal de Coppet et jusqu'à la présente édition, le Conseil communal n'a siégé qu'une fois, le 27 avril 2015. Durant cette séance, les membres de l'organe délibérant ont notamment traité les points suivants:

Lundi 27 avril 2015

Préavis n° 13/2014-2015 relatif à une demande de crédit de CHF 325'000.- pour la réfection partielle de la place du Four. **Refusé.**

La place du Four est en mauvais état depuis plusieurs années et ses nombreuses fissures et autres nids-de-poule ont régulièrement fait l'objet de réparations grossières. Suite à la réfection en 2011 de la partie inférieure de la place, l'intention de la Municipalité était de procéder à la réfection de sa partie supérieure d'une surface d'environ 1'060 m². Le projet présenté tenait compte de la nécessité de trouver une solution durable jusqu'au réaménagement complet de la place qui ne devrait pas intervenir avant 5 à 10 ans. Il prévoyait notamment qu'une grande partie des travaux à effectuer soit réutilisable en cas de changement d'affectation de cet espace. La majorité du Conseil communal a quant à elle suivi les conclusions du rapport de minorité de la commission d'urbanisme relevant principalement le manque de décision autour d'un véritable projet d'avenir de cette place et l'absence d'urgence à la rénover entièrement.

Préavis n° 15/2014-2015 relatif au renouvellement des autorités communales pour la législature 2016-2021. **Accepté.**

La population copétane étant inférieure à 3'000 habitants, le Conseil communal a validé le maintien du système majoritaire à deux tours pour son élection. Ce mode de scrutin a toujours été appliqué, à satisfaction, dans notre commune. La liste unique de candidatures qui en découle évite les confrontations politiques et les éventuels blocages qui pourraient en résulter: la recherche de la meilleure solution pour la commune remplace

ainsi les luttes partisans. La situation existante est également maintenue pour le nombre de Conseillers communaux (55), de leurs suppléants (15) et de Municipaux (5).

Préavis n° 16/2014-2015 relatif à une demande de crédit de CHF 1'185'000.- pour l'agrandissement et la transformation des locaux de l'UAPE ainsi que pour la création de trois vestiaires pour les équipements sportifs. **Accepté.**

L'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) est ouverte tous les jours d'école et fermée durant les vacances scolaires. L'accueil est proposé pour les enfants de 4 à 10 ans, de 7h30 à 18h30, en dehors des heures scolaires. Un repas est proposé durant la période de midi. La structure était prévue dès son ouverture en 2004 pour 40 enfants et des travaux sont maintenant nécessaires pour pouvoir accueillir 60 enfants en respectant les normes imposées. Ce projet d'agrandissement implique la suppression des vestiaires sportifs qui seront déplacés à proximité de la buvette du terrain de football.

Préavis n° 17/2014-2015 relatif à une demande de crédit de CHF 438'000.- pour la création d'aménagements routiers dans le bourg et à ses alentours. **Accepté avec amendement réduisant le montant à CHF 400'000.-.**

Afin de réduire la vitesse des véhicules dans le bourg et de permettre une meilleure cohabitation entre les différents usagers des espaces publics, les autorités communales désirent procéder à un essai d'aménagements routiers lui permettant à terme de déterminer sa politique en la matière. Cette phase de test durera plusieurs mois et des mesures quantitatives et qualitatives seront entreprises durant cette période, débouchant au besoin sur la modification, l'ajustement ou la suppression des aménagements mis en place. Ceux qui seront définitivement retenus feront l'objet, dans certains cas et le moment venu, d'une mise à l'enquête publique. Pour plus d'informations, voir l'article en page 3 de la présente édition.

Préavis n° 18/2014-2015 relatif à une demande de complément budgétaire de CHF 70'000.- pour l'engagement

d'un nouvel assistant de sécurité publique (ASP). **Accepté.**

Depuis 2013, les communes de Founex et de Coppet emploient deux ASP pour assurer des tâches précises commandées indépendamment par les exécutifs des deux communes. Suite à cette expérience et au travers de la Commission intercommunale de police et sécurité, les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois et Mies ont souhaité

bénéficier d'un poste supplémentaire pour effectuer des missions spécifiques aux ASP sur leur territoire. La commune de Coppet gèrera administrativement les trois ASP qui travailleront pour l'ensemble des communes de Terre Sainte, sans affectation particulière. Les frais généraux et les salaires seront répartis entre les communes en fonction du temps de travail effectué dans chacune d'elles.

Prochaines séances du Conseil communal

Sous réserve de modifications ultérieures

Lundi 29 juin 2015

Préavis n° 19/2014-2015 relatif une demande de crédit de CHF 321'000.- pour la remise en état du périmètre de l'ancienne STEP intercommunale.

Préavis n° 20/2014-2015 relatif à aux comptes communaux 2014.

Préavis n° 21/2014-2015 relatif au rapport de gestion 2014.

Préavis n° 22/2014-2015 relatif à une demande d'autorisation d'emprunts pour les besoins de financement des investissements et de la trésorerie courante.

Préavis n° 23/2014-2015 relatif à une demande de complément budgétaire de CHF 59'000.- pour le soutien des activités de l'International Menuhin Music Academy (IMMA).

Lundi 31 août 2015

Les préavis qui seront déposés pour cette séance ne sont pas encore connus à ce jour.

Commune

Parc des Rocailles

Le parc des Rocailles est accessible à tout un chacun durant ses heures d'ouverture.

Il est pourvu d'un terrain de pétanque, d'un terrain de beach-volley, d'une table de ping-pong, de jeux pour enfants et de grils. Les baigneurs ont également la possibilité d'accéder au lac par une plage de galets depuis le bas du parc.

La buvette quant à elle est ouverte du 1^{er} mai au 27 septembre 2015, du lundi au dimanche de 10h00 à 22h00. Sa gestion pour la saison 2015 est confiée à Mme Gisèle Perrin-Brancucci. Tél. 078 626 13 92
gsbrancucci@gmail.com

Afin d'éviter le stationnement sur le trottoir de la route Suisse, un parking



a été mis en place dans un champ situé à 100 m. Une signalisation est installée à cet effet.

Commune

Aménagements routiers dans le bourg de Coppet

Les récents aménagements mis en place sur les principaux axes routiers traversant le bourg ne sont pas sans provoquer des réactions au sein de notre population. Retour sur la genèse et les objectifs de ce projet.

Lors du débat portant sur la validation du Plan directeur localisé de la plateforme de la gare de Coppet, le Conseil communal a souligné sa volonté de vouloir traiter la problématique du trafic à travers le bourg, en étudiant notamment la possibilité de créer un contournement de ce dernier. En effet, la circulation actuelle dans la Grand-Rue et la rue des Murs n'est pas du tout satisfaisante. La configuration de ces artères est aujourd'hui faite pour favoriser les voitures au détriment des piétons, ces derniers se sentant dès lors limités dans l'utilisation des espaces publics.

Une étude de mobilité a alors été entreprise, laquelle arrive à la conclusion qu'un contournement, qui présente plus d'inconvénients que d'avantages, n'est pas du tout souhaitable, d'autant plus qu'il est contraire aux objectifs de mobilité poursuivis à plus grande échelle. Sans parler bien entendu de son coût qui serait à la seule charge de notre commune. Cette étude conclut par conséquent à la nécessité de procéder à des aménagements pacifiant la circulation et permettant à la population de se réappropriation les espaces publics.

Des comptages et des mesures de vitesse ont été effectués. Ils ont permis de faire un diagnostic quantitatif des flux des véhicules et des piétons. Un diagnostic portant sur les aspects qualitatifs du trafic dans le bourg a également été établi par un bureau spécialisé. Ces différents constats ont abouti aux aménagements mis en place.

Objectifs

Le tronçon en traversée du bourg représente, du fait du rapprochement des façades, un goulet d'étranglement naturel pour le trafic motorisé. Cependant, le caractère urbain était jusqu'à présent absent du traitement de la voirie et suggérait au contraire une lecture de type «route de transit principale» qui incite les automobilistes à pratiquer des vitesses supérieures à celles habituellement enregistrées

dans un centre urbain densément peuplé et investi par la population pour divers motifs.

La Municipalité a donc souhaité entamer une démarche d'expérimentation qui se concrétise sous la forme d'un environnement offrant une meilleure cohabitation entre les usagers de l'espace public et en améliorant la sécurité des piétons lors des traversées. Une telle requalification contribue à stimuler la vitalité commerciale et à valoriser la qualité patrimoniale de cette centralité historique.

Cette phase de test durera plusieurs mois. Des mesures quantitatives et qualitatives seront entreprises durant cette période pour permettre au besoin la modification, l'ajustement ou la suppression des aménagements mis en place, lesquels tiennent compte des nombreuses contraintes liées à la présence d'une route cantonale intégrée au réseau de base et destinée à assurer le passage de convois exceptionnels. Il n'est donc pas possible, entre autres, de créer une zone 30 km/h, de supprimer les passages piétons ou de créer des seuils verticaux.

Des portes d'entrée à affirmer

Les mesures de vitesse effectuées montrent que les véhicules ne ralentissent pas à la hauteur de la signalisation indiquant la limitation de vitesse, mais lorsqu'ils entrent effectivement dans le bourg. Il est donc indispensable de créer, en amont des portes historiques, une série de «portes» plus en phase avec le territoire communal tel qu'il s'est développé ces dernières décennies et il convient d'inscrire dès à présent ces nouvelles portes dans la carte mentale des usagers, qu'ils soient piétons ou automobilistes.

Mesures essentielles mises en place

Pour atteindre le double objectif d'apaiser la vitesse de traversée du bourg et de renforcer le sentiment de confort et de sécurité des piétons qui le fréquentent, il convient d'agir avant tout sur deux paramètres:

1. Augmenter le degré de latéralisation du regard des automobilistes: plus une personne au volant élargit son champ de vision aux alentours de la chaussée, plus elle aura tendance à ralentir. Inversement, plus la vitesse augmente et plus le re-



gard est focalisé sur le milieu de la chaussée. Dès lors, il s'agit pour l'essentiel de renforcer, là où cela s'avère nécessaire, la présence de piétons aux abords de la chaussée.

2. Encourager les traversées de la chaussée par les piétons afin de faciliter l'accès aux commerces, au lac et aux divers espaces publics qui ponctuent le secteur.

Les mesures appliquées ont toutes pour objectif d'agir sur l'un ou l'autre de ces paramètres, ou les deux simultanément.

Le projet est pensé comme un aménagement modulaire pouvant s'adapter aux lieux stratégiques prédéfinis (points de frottements) et dont le but est de répondre à la revalorisation des espaces de vie du bourg pour ses habitants et ses visiteurs.

Les installations modulaires doivent pouvoir être adaptées, corrigées, voire déplacées, durant les différentes phases de test projetées et permettre ainsi de trouver leur configuration idéale et durable.

Pour atteindre ces enjeux, l'utilisation de matériaux simples, résistants et économiques a été préconisée. La mise en place des aménagements n'a pas nécessité de travaux préparatoires. Elle a donc été rapide, sans

gêne pour le trafic et sans travaux contraignants.

Complétant les portes végétales, plusieurs lieux d'arrêts ont été aménagés. Ces derniers offrent l'opportunité aux usagers du bourg de s'arrêter, discuter, se reposer, voire travailler, selon leurs besoins ou envies du moment. Ces espaces de convivialité indiquent aux automobilistes une activité sociale prégnante et dynamique du bourg et l'incitent à la prudence en adaptant leur vitesse (entre 20 et 30 km) lors de sa traversée.

Afin de permettre le maintien d'une vitesse réduite et en fonction des comptages routiers qui seront prochainement effectués, des piquets de bois peints seront éventuellement plantés de part et d'autre de la chaussée, entre les aménagements marquant la nouvelle porte côté Genève et le bourg.

Les lignes médianes de la route Suisse, de la Grand-Rue, de la rue des Murs et de la rue de la Gare ont été supprimées dès le franchissement des nouvelles portes afin de souligner la traversée de lieux de vie.

Enfin, quelques portes végétales sont éclairées la nuit, ceci permettant une meilleure vision nocturne.

Commune

Agrandissement de l'UAPE

La Municipalité va entreprendre la transformation des locaux de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) dans le bâtiment administratif de la Doye, sis au chemin du Chaucey.

Dans le même temps, seront créés trois vestiaires dans le prolongement de la buvette existante, devant le terrain de football du Chaucey, ceci pour les équipes et les arbitres.

L'UAPE, appelée également Croc'Midi, est un lieu de transition qui participe à l'éducation de l'enfant en lui apportant des principes complémentaires à son éducation familiale et scolaire. Elle est un lieu de vie que nous souhaitons accueillant, tant pour les enfants que pour leurs parents.

L'évolution du mode de vie en société offre aux femmes de nouvelles opportunités sur le marché du travail. Les couples dans lesquels la mère ou le père reste au foyer sont de plus en plus rares. En effet, dans notre région, la plupart des femmes exercent une activité professionnelle. Dès lors, afin de concilier vie familiale et professionnelle, l'enfant est placé dans une structure d'accueil qui doit garantir une certaine qualité de prise en charge. Les communes sont tenues de proposer ces places d'accueil.

De 2006 à juillet 2014, des dérogations ont permis de porter le nombre d'enfants accueillis à 54.

Ces dérogations ont été possibles, d'une part, par l'ouverture du bureau de la responsable aux enfants et, d'autre part, par l'octroi de salles de classe par la direction du primaire, dont l'attribution est également revue d'année en année selon les disponibilités. De fait, cela implique une situation instable qui, de surcroît, ne favorise pas la planification des horaires du personnel éducatif et le

nombre d'enfants à accueillir. Il faut noter que la possibilité de mise à disposition d'une classe par la direction du primaire à l'UAPE s'amenuise.

Depuis la rentrée 2014, et ceci afin de pouvoir bénéficier d'une dérogation pour 54 places, nous avons pu utiliser le couloir des vestiaires situés dans le sous-sol du bâtiment de la Doye. Cette proximité se passe sans heurts grâce à une bonne collaboration. Une séparation a été créée dans ce couloir, sans trop de frais.

Cette situation engendre une utilisation alternative des couloirs entre les utilisateurs de l'UAPE et ceux des vestiaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les mercredis par contre, les enfants et les joueurs de football pourraient être présents dans les mêmes lieux au même moment, ce qui n'est pas une solution idéale à long terme.

La réflexion menée grâce au crédit d'étude octroyé par le Conseil communal s'est rapidement dirigée vers la possibilité de récupérer l'espace des vestiaires et de répondre ainsi aux contraintes et besoins actuels pour accueillir 60 enfants. En conséquence, ceux-ci seraient voués à être déplacés pour permettre l'agrandissement des locaux de l'UAPE. Cette solution a le grand avantage de séparer les activités scolaires et sportives.

Il est donc envisagé d'implanter les nouveaux vestiaires sportifs au sud-est du terrain de football, en continuité de la buvette existante.

Sans opposition à l'enquête publique (19.05 au 18.06), les travaux débiteront le 29 juillet et devront être terminés pour la rentrée scolaire du 24 août 2015.

Service du patrimoine



Commune

Nous avons besoin de vous

Comme indiqué dans la dernière édition du Journal de Coppet, nous aurons le plaisir et l'honneur de recevoir de nombreux Maulévrais à l'occasion de la prochaine Fête du Bourg.

Afin d'accueillir au mieux nos visiteurs, nous sommes toujours à la recherche de citoyens disposés à les héberger quelques nuits entre le 24 et le 29 septembre, sachant que bon nombre d'entre eux sont des couples et qu'une partie importante de ceux-ci ne sera présente que du 25 au 27 septembre.

Nous pouvons loger à ce jour 65 personnes sur les 177 à héberger et nous

espérons pouvoir compter sur votre solidarité afin que chacune d'elles puisse profiter de l'hospitalité copétane qui ne fera que renforcer les liens entre nos deux communes.

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de notre administration et nous vous invitons, pour tous renseignements que vous pourriez désirer, à prendre contact par téléphone avec le greffe municipal au 022 960 87 04.

D'avance merci de votre soutien!

La Municipalité

Canton

Ce qui se passe au canton

Mais que fait la Police!

Le Grand Conseil a refusé en date du 17 mars 2015 un postulat visant à légiférer de manière à permettre aux forces de police actives sur le territoire vaudois d'utiliser, dans certaines circonstances, des minicaméras ou tout autre dispositif similaire afin de filmer leurs interventions.

Il n'a en effet pas pu être démontré que de filmer une scène puisse protéger le policier contre une accusation de bavure, car selon l'angle de vue de la caméra, l'interprétation des faits peut être différent. Il a été par contre affirmé que pour améliorer la sécurité des policiers, il valait mieux engager des policiers supplémentaires.

En date du 5 mai 2015, le Grand Conseil vaudois a accepté à l'unanimité d'adhérer à un concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande.

Les six cantons romands, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et Valais sont concernés par ce concordat qui vise à régler la coopération policière. Cet accord a été préalablement préavisé favorablement par une commission interparlementaire, dont faisait partie votre soussignée, et qui a réuni des députés délégués de chaque canton concerné, le 17 janvier 2015 dans la salle du Grand Conseil du canton de Genève.



Le Palais de Rumine, siège du Grand Conseil

Ce concordat permet entre autre de donner une base légale formelle au partage d'informations sur des données judiciaires concernant les cambriolages, les délinquances contre le patrimoine, les vols à l'astuce, les vols à la tire, etc., et autorise la comparaison des visages à des fins d'enquêtes. Il permet également de formaliser la coordination opérationnelle de la police dans des situations où un des cantons aurait besoin de renfort des autres polices cantonales, par exemple lors de terrorisme, de piraterie aérienne, de prise d'otage, de grave brigandage, de risques d'émeutes, etc.

La délinquance ne s'arrêtant pas aux frontières cantonales, c'est une excellente chose que les cantons romands aient pu se doter d'un cadre légal pour agir efficacement.

Amélie Cherbuin

Vie locale

Physio-Centre de Coppet

Dans notre très beau village, nous avons la chance de pouvoir bénéficier d'offres variées et de qualité en matière de santé.

Dans une dépendance du château datant du début du XVIII^e est niché depuis 31 ans ce qui est devenu le plus gros cabinet de physiothérapie de Terre Sainte. MM. Marc Favre et Frédéric Paulian, responsables du cabinet, mettent un point d'honneur à créer une ambiance familiale dans ce décor exceptionnel aux poutres apparentes et aux hauteurs sous plafond dignes d'une dépendance châtelaine.

Cinq physiothérapeutes diplômés, une réflexologue et une ostéopathe se partagent les différentes salles, chacun ayant une spécialité, que ce soit en urogynécologie, très rare dans la région, en acupuncture pour M. Favre ou en physiothérapie du sport pour M. Paulian, qui fréquente le village depuis sa plus tendre enfance.

D'ailleurs, ce dernier a été pendant 10 ans le responsable des soins des 1^{re} et 2^e équipes de football de l'USTS Terre Sainte, avant d'être depuis quelques mois le responsable médical du Stade Nyonnais.

Une thérapeute en shiatsu est récemment venue compléter cette équipe dont les membres travaillent tous à temps partiel, car c'est un métier qui demande un grand investissement



physique et en énergie afin d'avoir toujours le plaisir d'exercer sa profession. L'équipe ne serait pas complète sans sa fidèle secrétaire. Cela dit, le temps libre n'est pas réservé à l'oisiveté, car il est investi dans la formation continue vivement encouragée par les responsables du cabinet, car tout évolue, les pathologies comme les manières de les soigner. D'ailleurs, quand on est passionné par son métier, c'est un besoin de vouloir toujours apprendre.

Lors de votre prochaine visite, prenez le temps d'admirer l'espace mural dévolu à l'exposition d'œuvres d'art mises à disposition en partenariat par Mme Chantal Geoffroy-Bourne de la Galerie de Poche de Tannay. Celles-ci, spécialement sélectionnées par les responsables, sont régulièrement renouvelées.

Dominique Bertoncini

Physio-Centre de Coppet
rue du Greny 9
Tél. 022 776 27 27
www.physio-centre.net

Vie locale

Nicole F. Michel, agence immobilière

Dessinez la maison de vos rêves! C'est pour fêter ses 25 ans d'activité que l'agence immobilière Nicole F. Michel propose un concours qui se déroulera dans le cadre de la prochaine Fête du Bourg.

Les enfants et les adultes seront conviés à y participer. Qu'ils soient écologiques, futuristes ou traditionnels, tous les dessins seront classés par catégories et notés par les membres d'un jury composé de professionnels.

L'agence immobilière Nicole F. Michel est une affaire de famille, sise dans une ruelle discrète au cœur du Bourg. Fondée en 1990 par Gérald et Nicole Michel, elle n'a cessé de connaître la croissance à force de professionnalisme, de sincérité et de liens tissés avec sa clientèle afin que tout se passe dans les meilleures conditions possibles. Car, comme le dit très bien Nicole Michel, derrière chaque transaction se cache une histoire, heureuse ou triste, un projet, une envie. Ce n'est jamais une décision facile à prendre et c'est pour cela que l'agence éponyme met un point d'honneur d'être à l'écoute de ses clients et de les accompagner jusqu'au bout de leur projet. Une affaire ne peut se réaliser que s'il y a une confiance réciproque.

Depuis 2000, leur fille Catherine est venue rejoindre l'entreprise familiale. Titulaire d'un brevet fédéral de cour-



rière en immobilier depuis 2005, elle est tellement passionnée par son métier qu'elle est devenue, depuis 2014, présidente de la très masculine Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud. Pour faire partie des quelque 80 agences membres dans le canton, il faut montrer patte blanche: il y a une éthique, une qualité de travail et des règles déontologiques à respecter. Depuis quelque temps, Barbara Frioud est venue compléter l'équipe.

N'oubliez pas que ce trio féminin vous attend nombreux lors de la Fête du Bourg afin de fêter, de manière créative et originale, le quart de siècle de l'agence immobilière Nicole F. Michel. A vos crayons!

Dominique Bertoncini

Nicole F. Michel
rue Froide 5
Tél. 022 960 03 63
www.nicolemichel.ch

Vie locale

Châteauform' au Château de Coppet

Un cadre de caractère et une organisation soignée pour vos séminaires d'entreprise

Depuis octobre 2013, la société Châteauform' occupe l'aile Necker du Château de Coppet, ainsi que ses dépendances dont les anciennes écuries. Créée en 1996, Châteauform' développe un concept novateur: l'organisation de séminaires d'entreprise à mille lieues des salles de réunion impersonnelles de l'hôtellerie traditionnelle. Comme expliqué par Mme Verpoorte, ambassadrice Châteauform' Suisse, ce sont trois objectifs qui sont visés: faire les hôtes se sentir comme à la maison en met-

tant à leur disposition tout ce qui est souhaité, avec un budget où tout est compris. Tout ceci dans des havres de charme et de caractère, avec quatre «signatures» différentes pour les maisons: pour le Château de Coppet,



c'est la signature «City»: près de la ville, mais loin de ses rumeurs...

Dans le Château, tout événement d'entreprise à la journée peut être organisé. Ses six salles de réunion peuvent accueillir des événements de quatre à 180 personnes; des cocktails/dîners allant jusqu'à 350 personnes peuvent aussi être organisés. Dans l'esprit Châteauform', sont aussi à relever l'importance accordée à la table – chaque maison ayant son propre chef – ainsi que la technologie de pointe toujours à portée de main. De même, l'ancrage local est une marque de fabrique: les produits des petits producteurs locaux se mêlent,

depuis quelques mois, au «Jeu de piste de Coppet» régulièrement proposé et très apprécié par les participants aux séminaires.

En Suisse, Châteauform' dispose aussi du «Chalet de Champéry», dans lequel des séminaires d'entreprise avec hébergement sont proposés.

Maria Donner

Pour plus d'informations
Tél. 021 213 02 80
coppet@chateauform.com
www.chateauform.com

Vie sociale

Sortie des aînés

Accompagnés par un soleil radieux et une température caniculaire (une fois n'est pas coutume), les aînés, deux municipales et notre boursier préféré se sont rendus à Aix-les-Bains pour leur escapade annuelle.

Après une halte café/croissant, départ pour une visite en train touristique, ce qui a permis d'avoir une belle idée de cette jolie ville bien connue pour ses



thermes. La deuxième étape s'est passée à bord d'un magnifique bateau aménagé pour recevoir une centaine de convives à table où, pendant l'apéritif, l'entrée et le plat principal, tout le monde a pu apprécier le tour commenté du lac du Bourget. Une halte à l'Abbaye de Hautecombe nous a permis de réembarquer sur un autre bateau en direction du canal de Savière.

Cerise sur le gâteau: en plus d'un paysage follement romantique, le capitaine nous a déclamé la célèbre poésie «Le Lac» écrite par le non moins célèbre Lamartine qui s'inspira de ce lac où il vécut une passion amoureuse pour écrire cette merveille!

Arrêt à Chanaz pour une visite de cette petite bourgade pleine de charme avant de retrouver nos deux cars qui, à travers une magnifique route, nous ont ramenés à Coppet. Magnifique journée appréciée de tous!

Isabelle Naville

Animation

Le vide-grenier de Coppet

Populaire et festif, cet événement a lieu chaque année le premier dimanche de juin.

Il est devenu au fil du temps le rendez-vous incontournable des vendeurs, bien décidés à cultiver l'art du désencombrement et des chineurs de tout poil, ravis des bonnes affaires promises.

Le charme de cette journée est incontestablement le lieu paradisiaque choisi par les organisatrices, mais aussi l'éclectisme rencontré au gré des stands. On y trouve de tout. Cela ressemble à un souk dans le bon sens du terme. Les prix affichés restent à la portée de tout un chacun et la bonne humeur affichée par ces brocanteurs d'un jour et leurs acheteurs éphémères donne à cette fête un goût de «reviens-y». Le public ne s'y trompe pas, qui est venu fidèle et nombreux profiter de cette journée ensoleillée pour trouver un trésor. Une fois de plus, la magie a opéré.



Alors un grand merci aux responsables de cette manifestation à qui je suggère néanmoins de ne pas se faire déborder par le succès. Le vide-grenier a une âme, il s'agit de ne pas la perdre!

Rendez-vous donc l'année prochaine pour goûter au même plaisir.

Isabelle Naville

Histoire

Le train-train quotidien à la gare de Coppet

Revenant d'une journée harassante à Genève (ou à Lausanne), vous prenez le train pour Coppet et... vous vous endormez.

Bercé par un mouvement de pendule, vous êtes transporté à l'heure des trains à vapeur et vous voilà assis sur les banquettes fort dures de la troisième classe! Vous vous réveillez à Coppet et descendez sur le quai n° 1 (il n'y a pas de quai n° 2). En toussant à cause de la fumée, vous regardez la locomotive à vapeur et vous êtes transporté au XIX^e siècle...

La ligne Morges-Coppet, mise à l'enquête en 1856 par la Compagnie Ouest Suisse, vient d'être inaugurée. Vous vous trouvez en 1858. C'est la ligne Yverdon-Morges qui a été prolongée jusqu'à Coppet. On vous raconte que son trajet sur les terres du Château a donné lieu à des tractations délicates entre la compagnie et la veuve d'Auguste de Staël. Elle obtient, entre autres, la construction d'un passage souterrain près de la ferme du Château pour les ouvriers qui y travaillent.

Soudain, vous apercevez un mouvement de foule en direction du lac. En effet, les voyageurs en provenance de

Morges poursuivent leur trajet en bateau, jusqu'à Genève. Ils empruntent une barque de 35 ou de 65 places pour rejoindre le vapeur, ancré au large. Bientôt la Compagnie propose à la commune de Coppet d'aménager un quai sur la place du Port (place des Ormes), et une estacade (jetée sur pilotis) est installée pour l'abordage des bateaux à vapeur. Puis le tronçon Genève-Coppet est inauguré en juin 1858. Il a été construit par la Compagnie du chemin de fer Lyon-Genève (reprise de la compagnie créée par le général Dufour). On vous confie que les Vaudois ont été mécontents qu'une société étrangère réalise cette ligne, suite logique du parcours Morges-Coppet!

Au début du XX^e siècle, du côté de la gare, une grande activité règne. Des enfants s'amuse à regarder un automate représentant un cordonnier

et son apprenti. Une petite saynète se déroule sous leurs yeux émerveillés (aujourd'hui on peut voir cet appareil au musée de l'Auberson). D'autres enfants tirent des friandises au chocolat d'un distributeur automatique, pour quelques sous. Si, en jouant, des garnements s'approchent trop près des voies, le chef de gare fait régner la discipline avec son fouet!

Les collégiens prennent le train pour Nyon ou Genève. L'horaire continu n'existant pas au collège, ils rentrent pour manger chez eux à midi. Ils n'ont qu'une heure sur place! Souvent, ils arrivent juste à temps à la gare et... sautent sur la plateforme du train en marche!

On compte déjà de nombreux pendulaires. Le trafic ferroviaire est dense et on observe des bouchons au passage à

niveau. La garde-barrière du chemin du Signal voit passer un convoi toutes les 90 minutes. Un train arrive en gare et c'est la cohue. Les marchandises sont déchargées directement du wagon (par exemple, des sacs de ciment ou des denrées pour l'épicerie). La Tribune (et son supplément sportif à quatre sous), La Suisse, le Journal de Nyon, L'illustration et des journaux étrangers (français, allemands, italiens) sont apportés de la gare à l'épicerie où ils sont vendus. Un entrepreneur, habitant la rue du Perron, a trouvé une bonne idée: il envoie son chien chercher le journal à la gare!

Un bruit vous réveille. Vous vous trouvez toujours dans le train des pendulaires (vous êtes près de 7'000, au XXI^e siècle. Vous ramassez le journal 20 minutes tombé à vos pieds. Un entrefilet du 5 juin 2015 vous révèle l'avenir: le «pôle» Coppet verra un train toutes les 15 minutes pour Genève en 2017. Une demande de crédit a été formulée dans ce sens par le Conseil d'Etat vaudois.

Le train du progrès est en marche, on ne peut l'arrêter!

Violaine Stiassny Monneron



Brèves

Feu bactérien

Le feu bactérien est une maladie bactérienne hautement contagieuse et extrêmement dangereuse qui infeste les arbres fruitiers à pépins (sauf le cerisier) ainsi que diverses plantes sauvages ou d'ornement. Les symptômes typiques du feu bactérien sont des feuilles noircies, la présence de liquide jaunâtre sur les jeunes pousses, des branches brunes sur lesquelles les feuilles ne sont pas tombées, etc.

Nous vous rappelons que face à une plante suspectée d'être atteinte par le feu bactérien, il est obligatoire de l'annoncer au greffe communal (022 960 87 04) ou à la Police phytosanitaire qui organise la lutte contre cette maladie dans le canton (021 557 91 93).

Pour toute autre information

www.agriculture.vd.ch

Café-restaurant d'Orange

Après plus de 50 ans de service, M et Mme Savoca ont décidé de cesser leur activité. Dans l'attente d'un repreneur et soucieuse de maintenir à Coppet une offre variée en matière de restauration, la Municipalité a décidé de gérer provisoirement le restaurant en espérant ainsi répondre aux attentes de nos habitants. Toute l'équipe vous accueille du lundi au vendredi, de 8h à 23h

Manifestations locales

Coppet se réjouit d'accueillir cette année deux manifestations grandioses, à savoir le spectacle **MEGALOPOLIS 2036** et la **FETE DU BOURG 2015**.



Afin que vous puissiez être informés de manière détaillée sur ces 2 événements, un tirage spécial du Journal de Coppet paraîtra fin août. Aucune excuse dès lors à ceux qui omettraient d'y participer!

Heures de tonte

Avec les beaux jours, les tondeuses marchent à plein régime! Nous vous rappelons toutefois que les heures de tonte sont soumises à une réglementation qui stipule que l'usage des tondeuses à gazon (électriques ou autres) et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit en semaine entre 12h et 13h et de 19h jusqu'au lendemain à 7h. Le samedi à partir de 17h et le dimanche toute la journée. De plus, l'usage des appareils à souffler les feuilles est interdit dans le cadre privé, de janvier à septembre.

Concerts d'abonnement

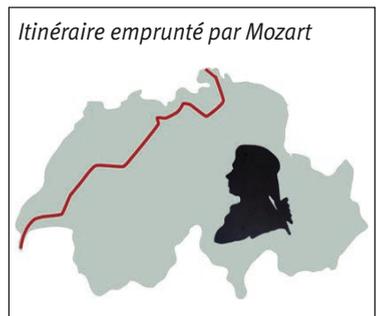
Les deux premiers concerts donnés par l'Académie Menuhin dans le cadre de leurs concerts d'abonnement a réjoui un public nombreux qui a eu le privilège notamment de côtoyer le grand violoniste Maxim Vengerov, venu exprès le 7 mai présenter les jeunes musiciens qu'il accompagne en tant que maestro. Le 3^e concert aura lieu le mercredi 1^{er} juillet, et nous vous encourageons vivement à venir soutenir ces jeunes artistes.

Information et réservation

Michael Sombart - 079 280 88 86 ou www.menuhinacademy.ch

Inauguration de la stèle Mozart

Suite à l'article paru dans le numéro 19 du Journal de Coppet, la stèle Mozart sera inaugurée lors de la Fête du Bourg, le dimanche 27 septembre dans la cour de la Maison de Ville. Un apéritif et un intermède musical mozartien accompagneront cet événement.



Nouvelle exposition dans les locaux de l'administration

De début juillet à fin septembre de cette année, les nouveaux locaux de notre administration accueilleront une grande exposition présentant la commune de Maulévrier. Venez nombreux la visiter durant les heures d'ouverture du Bureau d'informations de l'Office du tourisme de Coppet.

Musée du Vieux-Coppet

Ouvert du 7 mai au 17 octobre, les jeudis et vendredis de 14h à 17h et les samedis de 10h à 16h, le musée consacre cette année son exposition temporaire aux Dentellières de Coppet. La visite vaut le détour, ne la manquez pas!

**IMPORTANT
Billetterie Megalopolis-2036!**

Vous trouverez les billets pour le spectacle, soit auprès de l'Office du tourisme de Coppet (022 960 87 37) ou sur internet: www.megalopolis-2036.ch



Pour un été gourmand

Recette gaspacho de concombre aux herbes fraîches

Ingrédients / pour 4 personnes

- 1 concombre
- 1 pot 250 g de crème épaisse
- 3 gousses d'ail
- 1/2 bouquet de menthe
- 1/2 bouquet de persil
- 1/2 bouquet de ciboulette
- 1/2 baguette rassise
- huile d'olive
- sel et poivre



Préparation

1 Dans un blender, mettre le concombre pelé, la crème fraîche, la menthe, le persil et la ciboulette et 2 cuillères à soupe d'huile d'olive. Mixer jusqu'à avoir une consistance crémeuse. Saler et poivrer. Mettre le tout au réfrigérateur.

2 Couper la baguette en rondelles. Dans une poêle, faire revenir le pain, l'ail haché et du persil avec de l'huile d'olive, jusqu'à obtenir une belle coloration des croûtons. Servir le gaspacho bien frais dans des verres transparents. Saupoudrer de croûtons avant de servir.

Gymnastique cérébrale

2			5		1	7		
			8			6	2	
		1						4
7				8		5		
			9		4			
		2		6				9
3						1		
	6	7			8			
		8	4		3			2

Mémento

Juillet

Mercredi 1^{er}

- Concert d'abonnement des solistes de l'Académie Menuhin, 20h, salle communale

Août

Samedi 1^{er}

- Fête nationale, esplanade Germaine de Staël

Samedi 15

- Fête du Lac organisée par le Sauvetage de Coppet, dès 11h, esplanade Germaine de Staël

Dimanche 23

- Concert des solistes de l'Académie Menuhin organisé par la Commune de Coppet, 17h, esplanade Germaine de Staël

Septembre

Mardi 1^{er}

- Conférence «Littérature et diffamation: le pouvoir des pamphlets» donnée par Léonard Burnand, organisée par les Rencontres de Coppet, 20h, pressoir du Château

Jeudi 10, vendredi 11 et samedi 12

- Spectacle «Mégalopolis 2036» organisé par l'Association Château en Scène, 20h, rue de la Gare

Jeudi 17, vendredi 18 et samedi 19

- Spectacle «Mégalopolis 2036» organisé par l'Association Château en Scène, 20h, rue de la Gare

Jeudi 24, vendredi 25 et samedi 26

- Spectacle «Mégalopolis 2036» organisé par l'Association Château en Scène, 20h, rue de la Gare

Vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27

- Fête du Bourg. Informations: www.fetedubourg.ch

Mercredi 30

- «Le secret des cigales», pièce de et avec Patrick Sébastien, 20h30, théâtre de Terre Sainte

Octobre

Jeudi 1^{er} et vendredi 2

- «Le secret des cigales», pièce de et avec Patrick Sébastien, 20h30, théâtre de Terre Sainte

Cet agenda peut être soumis à diverses modifications. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet de la commune de Coppet, www.coppet.ch.

Ne manquez pas de nous faire part de vos événements en envoyant suffisamment tôt toutes informations utiles accompagnées de photographies/logos à l'administration communale.

Carnet rose

Imperiale Noam le 8 mars
Elkhuizen Loïc le 12 mars
Jouanneau Oliver le 13 mars
Zawieja Alexis le 20 avril

Décès

Monsieur Alegre Daniel le 20 février
Madame Gerber Audrey le 27 février
Monsieur Christen Heinz le 13 mars
Monsieur Gentile Roger le 25 mars
Monsieur Liaudet Jean-Pierre le 26 mars
Monsieur Antonietti Claude le 29 mai

Mariages

Blasberg Boris Muya et Violetta
Vyacheslavovna Lisovskaia le 14 février

La pensée du trimestre

«Il y a des jours avec et des jours sans et les jours sans..., il faut faire avec!»

Bon à savoir

Billets CGN

La commune de Coppet, actionnaire de la CGN, met à disposition des habitants de Coppet 4 abonnements CGN «au porteur».

Chaque citoyen a la possibilité de réserver un ou plusieurs abonnements, à raison d'une réservation annuelle par habitant, en contactant le greffe municipal par téléphone au 022 960 87 00.

Ces abonnements sont valables sur toutes les courses horaires, excepté les courses transfrontalières avant 9h00.

Un émolument de CHF 20.- est perçu par le greffe municipal

Impressum

Editeur: Commune de Coppet
Responsable: Isabelle Naville
Rédaction: Dominique Bertoncini, Amélie Cherbuin, Maria Donner, Violaine Stiassny Monneron
Correction: Martin Steib
Conception et mise en page: Publium SA – Thomas Marchand
Tirage: 1'700 ex.
Contact: Commune de Coppet – Grand-Rue 65 – 1296 Coppet
E-mail: administration@coppet.ch
Site web: www.coppet.ch



Bonnes vacances !

